



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Office de l'économie
Conditions de travail

Notice du 27 janvier 2024

Membres de la Chambre de conciliation

Tâches

La Chambre de conciliation règle par voie de médiation les conflits entre partenaires sociaux lorsque les négociations directes entre ces derniers ont échoué. Si aucune convention collective de travail (CCT) n'a été conclue entre les partenaires sociaux, la Chambre de conciliation s'efforce d'obtenir la conclusion d'une CCT. La Chambre de conciliation n'est pas compétente pour gérer les conflits portant sur des contrats de travail individuels. Ces derniers relèvent d'autres autorités de conciliation.

Organisation

Le canton de Berne dispose d'une seule Chambre de conciliation pour l'ensemble du territoire cantonal. Cet organe paritaire est composé d'une présidence, d'une vice-présidence et de huit membres. Les membres sont nommés par le Conseil-exécutif pour une période de quatre ans sur proposition des partenaires sociaux.

Composition jusqu'en 2027

Présidente

Danielle Schwendener, juge d'appel du canton de Berne, avocate (bilingue)

Vice-présidente

Dina De Giorgi, présidente du tribunal régional de Berne-Mittelland, avocate

Membres

Dr. med. h.c. Uwe E. Jocham, représentant des employeurs
Dr en droit Christoph P. Zimmerli, représentant des employeurs
Nicole Wenger, représentante des employeurs
Jessica Herschkowitz, représentante des employeurs (bilingue)

Adrian Flükiger, représentant des employés
Daniel Heizmann, représentant des employés (francophone)
Teresa Dos Santos Lima-Matteo, représentante des employés
Corrado Pardini, représentant des employés

Contact

Cour suprême du canton de Berne
Danielle Schwendener
Juge d'appel du canton de Berne
Hochschulstrasse 17
3001 Berne

Secrétariat

Office de l'économie
Surveillance du marché du travail
Marcos Feijoo
Laupenstrasse 22
3008 Berne
Tél. +41 31 633 55 85